



L A P A L U D

**ARRÊTÉ N° MA-ARE-2021-272
du 09/11/2021**

**portant autorisation
installation chapiteau
sur le parking du Chemin des Muraillettes
les 12, 13 et 14 novembre 2021**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de M. KLISSING Gabriel pour l'installation d'un chapiteau dans le cadre de leur Spectacle Européen (sans animaux), les 12, 13 et 14 novembre 2021,

Considérant que pour permettre cette installation, il est nécessaire de prendre toutes mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers et riverains,

ARRÊTE

Article 1 : Le Spectacle Européen est autorisé à s'installer du 12 au 14 novembre 2021 inclus, sur le parking du Chemin des Muraillettes, à l'entrée sud de la commune en laissant l'accès libre au Point d'Apport Volontaire (PAV).
Pas d'installation sur la partie enherbée.

Article 2 : M. KLISSING Gabriel s'engage à organiser cette manifestation dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur, en particulier le respect des gestes barrières, de distanciation physique, le port du masque, etc....

Article 3 : Les panneaux publicitaires devront être retirés après le spectacle.
Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 4 : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Hervé FLAUGERE

